



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Procédure de renouvellement des ordonnances pour désengorger les cabinets

Question écrite n° 27855

Texte de la question

M. Damien Adam interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mise en place d'une procédure relative au renouvellement des ordonnances pour désengorger les cabinets médicaux. Certains patients suivent un traitement obligatoire pour des pathologies chroniques dont l'ordonnance doit être renouvelée tous les 28 jours auprès du médecin traitant. Cette charge sur les cabinets médicaux entraîne une affluence suffisamment importante pour que des mesures efficaces soient adoptées. Le ministère des solidarités et de la santé pourrait faciliter les procédures et ainsi décharger les médecins de cet impératif en autorisant les pharmaciens, au regard des antécédents de chaque patient, à renouveler les ordonnances. Le renouvellement serait inscrit dans le dossier médical et notifié au médecin traitant pour garantir un suivi. Il est à noter que des mesures similaires sont d'ailleurs prises, dans le contexte de l'épidémie de covid-19. Ainsi, dans le cadre d'un traitement chronique, à titre exceptionnel, lorsque la durée de validité d'une ordonnance renouvelable est expirée et afin d'éviter toute interruption de traitement préjudiciable à la santé du patient, les pharmaciens d'officine peuvent dispenser, dans le cadre de la posologie initialement prévue, un nombre de boîtes par ligne d'ordonnance garantissant la poursuite du traitement, sans qu'il soit nécessaire pour le patient de se rendre chez son médecin traitant. Cette initiative pourrait être généralisée pour permettre une prise en charge plus efficace et moins contraignante pour les patients. Ainsi, il lui demande quelles sont ses intentions au sujet de l'encombrement des cabinets médicaux ainsi que la mise en œuvre d'une procédure de ce type.

Données clés

Auteur : [M. Damien Adam](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27855

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2442

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)